



Arrêt garde partagée suite déménagement

Par **cricri1**, le **17/01/2016** à **13:55**

Bonjour,

étant séparée du papa de mon petit garçon de quatre ans depuis deux ans, j'envisage de rejoindre mon nouveau conjoint à 100km de notre lieu de vie actuel. Nous avons adopté la garde partagée, car je suis la seule à pouvoir assumer les frais de scolarité et de garde de notre petit garçon. Je peux ainsi assumer des gardes (je suis infirmière) pendant la période où je suis seule. Mon ex compagnon est insolvable et m'aide de façon très ponctuelle et infime. Afin d'établir un nouveau mode de garde qui serait de un week-end sur deux et la moitié des vacances pour le papa suis-je obligée de passer par l'aide d'un avocat (forfait de 600euros environ) ou puis-je simplement faire une requête devant le juge? Je ne m'entends pas forcément mal avec le papa qui est au courant de ce futur déménagement mais qui l'accepte plus ou moins bien? Suis je obligée pour me garantir de partir avec mon petit garçon et que cet évènement soit bien encadré de me faire aider d'un avocat?

Merci beaucoup pour votre aide et vos conseils.